

<b>PERIODES →</b> <b><u>Toute période commencée reste due même en cas de démission du lycée</u></b>	<b>1<sup>ère</sup> période</b> <b>(septembre / novembre)</b>	<b>2<sup>ème</sup> période</b> <b>(décembre / février)</b>	<b>3<sup>ème</sup> période</b> <b>(mars / juin)</b>	<b>TOTAL</b> <b>Année scolaire 17/18</b>
▪ <b>SCOLARITE</b>	136,00 €	136,00 €	136,00 €	408,00 €
▪ <b>COTISATIONS DIVERSES</b>	40,00 €	40,00 €	40,00 €	120,00 €
▪ <b>ASSURANCE</b>	9,00 €	9,00 €	8,00 €	26,00 €
▪ <b>TRANSPORT E.P.S.</b>	12,00 €	12,00 €	11,00 €	35,00 €
▪ <b>FRAIS ADM./PEDAGOGIQUES</b>	19,00 €	18,00 €	18,00 €	55,00 €
<b>Sous-total pour un élève externe →</b>	<b>216,00 €</b>	<b>215,00 €</b>	<b>213,00 €</b>	<b>644,00 €</b>
▪ <b>FRAIS DEMI-PENSION</b>	222,30 à 273,60 € Selon la classe	222,30 à 273,60 € Selon la classe	222,30 à 273,60 € Selon la classe	666,90 € à 820,80 € Selon la classe
<b>Sous-total pour un élève ½ pensionnaire 5 jours →</b>	<b>438,30 à 489,60 €</b>	<b>437,30 à 488,60 €</b>	<b>435,30 à 486,60 €</b>	<b>1310,90 à 1464,80 €</b>
▪ <b>FRAIS PENSION</b>	550 €	550 €	550 €	1 650 €
<b>Sous-total pour un élève pensionnaire 5 jours →</b>	<b>988,30 à 1 039,60 €</b>	<b>987,30 à 1 038,60 €</b>	<b>985,30 à 1036,60 €</b>	<b>2 960,90 à 3 114,80 €</b>
<b>Options ne concernant que certaines classes</b>				
▪ <b>Frais travaux manuels (4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>)</b>	7 €	7 €	7 €	21 €
▪ <b>Frais Art Floral, Art de la table et Agencement de vitrines (Terminale SAPVER)</b>	15 €	15 €	15 €	45 €
▪ <b>Frais culinaires (4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> - Sde SAPVER - Sde Bac Pro SAPAT)</b>	15 €	15 €	15 €	45 €

**Pour les élèves ayant choisi l'option B.A.F.A.**

→ **Informations à venir**

**Pour les élèves suivant la formation P.S.C. niveau 1**

→ **environ 60 € (formation initiale) – 25 € (formation continue)**

**La facturation est annuelle – le règlement peut se faire** ↻

→ par chèque

↻

payable en trois fois à réception de facture suivant échéancier

→ par prélèvement mensuel

↻

Montant de la facture prélevé en 9 mensualités suivant échéancier

**CONTRIBUTION  
DES FAMILLES**

- **Scolarité**
- **Cotisations diverses** : Direction Diocésaine - Organisme agricoles privés - Groupe Maine
- **Assurance** :
  - ① responsabilité civile contractée par les familles : justificatif à fournir à l'inscription
  - ② Les élèves sont assurés par le lycée (uniquement pour les dommages corporels) auprès de la Mutualité Sociale Agricole (mesure obligatoire de par la loi du 10/07/76 du Ministère de l'Agriculture) pour ⇨ - Les accidents du travail pouvant survenir pendant leur présence dans l'Établissement.
    - Les stages soumis à la convention (Ecole/Entreprise).
    - Le trajet scolaire, par l'itinéraire le plus direct
- **Transport aller-retour sur les lieux d'E.P.S.** : le lycée ne dispose pas de ses propres installations (utilisation des salles de sport de la ville d'Angers)
- **Frais Administratifs et pédagogiques** :
  - ① Documents pédagogiques et administratifs
  - ② Travaux manuels et Arts plastiques. Ne concerne que les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à projet professionnel -. **Les élèves conservent leurs réalisations manuelles.**
  - ③ Art floral, art de la table et agencement de vitrines. Ne concerne que les Sde SAPVER
  - ④ Frais culinaires  
Ne concerne que les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> à projet professionnel, Sde SAPVER, Sde SAPAT. **Les élèves conservent leurs réalisations culinaires.**
- **Préparation au diplôme P.S.C.1 (premier secours)** : pour les classes de 3<sup>ème</sup> à projet professionnel - 1<sup>ère</sup> Bac pro
- **Préparation au BAFA** (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur) : uniquement pour les élèves volontaires des classes de Terminale SAPVER. et 1<sup>ère</sup> Bac pro SAPAT. Le tarif tient compte des repas pris au cours de la formation.

**DEMI-PENSION**

Un effort particulier est effectué sur la tarification et sur l'organisation de la demi-pension **pour permettre au plus grand nombre l'accès à la restauration**. Les repas sont élaborés sur place par la société **SODEXO** qui reste à l'écoute de toute suggestion ou remarque pour satisfaire au mieux les bénéficiaires du service restauration.

**4 formules de forfait annuel sont possibles : 5 jours, 4 jours, 3 jours ou 2 jours.** Les tarifs tiennent compte des périodes de stage. Le choix de la formule est effectué dans les huit premiers jours de la rentrée scolaire de septembre afin de tenir compte des emplois du temps et des souhaits de chacun.

Classes	Forfaits annuels			
	5 Jours	4 Jours	3 Jours	2 jours
4 <sup>ème</sup>	820,80 €	682,24 €	522,24 €	354,56 €
3 <sup>ème</sup> – 1 <sup>ère</sup> Vente	795,15 €	660,92 €	505,92 €	343,48 €
Seconde Bac pro Vente	769,50 €	639,60 €	489,60 €	332,40 €
Seconde SAPVER – Seconde Bac Pro SAPAT	743,85 €	618,28 €	473,28 €	321,32 €
1 <sup>ère</sup> SAPAT	718,20 €	596,96 €	456,96 €	310,24 €
Term SAPVER – Term Bac pro SAPAT – Term Bac Pro Vente	666,90 €	554,32 €	424,32 €	288,08 €

⇨ **L'engagement de la demi-pension dans une formule est pris pour chaque période. Cette mesure est impérative. Tout changement de régime ou formule devra être signalé PAR ECRIT A L'ECONOMAT, quinze jours avant la fin de la 1<sup>ère</sup> période (1<sup>er</sup> décembre) et de la 2<sup>ème</sup> période (23 février). En cas de démission en cours de période, le forfait reste dû, sauf événement familial grave après accord de l'administration.**

Les absences pour maladie de plus de 5 jours consécutifs, justifiées par un certificat médical, sont remboursées sur la base du prix des denrées alimentaires et consommables soit 3,75 € par jour. Les absences pour convenance personnelle ne donneront lieu à aucun remboursement.

Un élève externe a la possibilité de déjeuner **occasionnellement**. Dans ce cas, il réglera un ticket repas soit **5,65 €** auprès de la vie scolaire lors de son inscription (au minimum la veille)

**INTERNAT**

Les élèves sont hébergés dans une résidence d'hébergement mixte.

⇒ **Résidence** - 12 rue Valentin Haüy - 49 100 ANGERS

Les inscriptions sont faites automatiquement par nos services, il est donc inutile de téléphoner pour réserver une place à partir du moment où vous avez déjà fait votre demande.

**Les élèves seront accompagnés d'un adulte responsable pour le trajet aller/retour (lycée – lieu d'hébergement)**

Pour les élèves internes, un dossier de rentrée établi par l'internat d'accueil est joint à ce dossier

Le prix de l'internat est un prix moyen pour tous. L'inscription de l'élève à ce service oblige le Lycée à consacrer, pour toute l'année scolaire, les locaux, le matériel, le personnel nécessaire. **Il s'agit d'une obligation contractuelle. C'est pourquoi, seul un événement familial grave pourra servir à demander une démission de l'internat.**

En cas de démission, le montant de **l'internat sera dû en totalité.**